

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE LA CCVA du 30 novembre 2017

7

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs

ARNOLD Gérard – BAZIN Jean-Louis – BON Françoise – BRUNIER Thierry – COSTE Jean – DUNAND François – GERMANAZ Sylvie – GROS Claudine – GUNIE Marie – JUGAND François – LAYMOND Jean – LAYMOND Michel – MARTINOT Gabriel – MIBORD Josiane – MORIN Jean-Yves – PELLICANO Evelyne – POINTET André – ROCHAIX Jean-François – VORGER Jean-Michel

POUVOIRS : Mme JAY Hélène par Mme BON Françoise
M. MATHIS Marc par Mme MIBORD Josiane
M. VERJUS Philippe par M. ROCHAIX Jean-François

EXCUSEES : Mme MENGOLI Chrystelle, Mme MORTON Carole

Étaient également présents Monsieur Eric COLLIN et Monsieur Laurent OLEON, suppléants.

I. Approbation du compte-rendu du précédent conseil

Le compte-rendu du conseil de communauté du 2 novembre 2017 est adopté à l'unanimité.

II. Affaires générales

Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Jean-François ROCHAIX est désigné secrétaire de séance pour établir le procès-verbal de séance.

Approbation du choix du délégataire et de la convention de délégation de service public des remontées mécaniques et du domaine skiable de Valmorel

Emmanuel PETIT, Directeur de l'ASADAC, présente les points clés de la Délégation de service public relative à l'exploitation, l'entretien et le renouvellement des remontées mécaniques et du domaine skiable alpin de Valmorel.

- La durée : 35 ans (terme du contrat fixé au 30 septembre 2052).
- Le programme d'investissement : le délégataire s'engage à réaliser le programme d'investissement prévu au contrat, qui comprend notamment 23 M€ d'investissements structurants sur les 10 premières années.
- Le délégataire s'engage en outre sur un effort d'investissement minimum égal à 59 % de la CAF et 15 % du chiffre d'affaires sur la période 2018-2047.
- La répartition des charges d'entretien : le délégataire assume l'ensemble des charges d'entretien des installations et équipements du domaine skiable.
- Les relations financières : le délégataire versera à la communauté de communes une redevance annuelle de 3,5 % du chiffre d'affaires remontées mécaniques HT.

Le Président invite le Conseil Communautaire à approuver le choix de DSV comme délégataire du service public du domaine skiable et des remontées mécaniques de Valmorel et le projet de convention de délégation de service public.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité moins une voix contre (Marie GUNIE).

Conventions liées à la DSP

Le Président informe le conseil que dans le cadre du dossier de délégation de service public des remontées mécaniques et du domaine skiable de Valmorel, les conventions annexes doivent être renouvelées.

- Mise à disposition des Téléskis du Stade de slalom du Mottet de Valmorel
- Exploitation du Stade de slalom du Mottet de Valmorel
- Gestion de la télécabine de Celliers.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

La convention relative à la gestion du service de navettes Doucy-Valmorel en cas de fermeture de la liaison des remontées mécaniques sera travaillée de nouveau et présentée au prochain conseil.

Demande de subvention dans le cadre de la rénovation et de la mise en accessibilité de l'Hôtel Radiana

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée les orientations de modernisation et de confortement de l'établissement thermal de La Léchère-les-Bains pour les deux années à venir. Dans ce cadre, il est proposé de procéder à un ravalement de la façade principale du bâtiment qui donne sur le parc thermal, à remplacer l'ensemble des menuiseries de l'hôtel et à mettre en accessibilité le bâtiment selon les dispositions de l'Agenda d'accessibilité. L'ensemble du projet serait réalisé entre 2018 et 2019. Le coût total de cette opération est estimé à 560 000 € HT.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Développement des compétences des acteurs touristiques du territoire/ Demande de subventions

Pour répondre aux enjeux et défis du tourisme, le développement des compétences des prestataires touristiques a été identifié comme une action importante dans la stratégie du territoire. Ce plan est centré exclusivement sur les différents aspects liés à la **qualification et la mise en marché de l'offre touristique du territoire**. Il concerne les hébergeurs, les prestataires d'activités de découverte du territoire, les grands opérateurs touristiques du territoire, les organisateurs d'événements, les élus du territoire.

Le coût total de cette action est estimé à 80 000 € TTC. Le Président propose de solliciter l'Etat au titre du FNADT à hauteur de 30 %, soit 24 000 €, et le Département de la Savoie au titre du CTS à hauteur de 30 %, soit 24 000 €.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Entretien des cours d'eau du territoire des Vallées d'Aigueblanche (2018) / Demande de subventions

Le Président rappelle à l'Assemblée que la CCVA possède la compétence d'entretien des cours d'eau du territoire des Vallées d'Aigueblanche. Sa mise en œuvre se traduit par l'application d'un programme pluriannuel de travaux d'entretien. Le coût annuel de l'opération est estimé à 25 000 € TTC pour 2018. Le programme pluriannuel d'entretien des cours d'eau est susceptible d'être financé à hauteur de 55 % de son coût total par l'Agence de l'Eau.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Désignation des représentants à l'APTV (Assemblée des Pays de Tarentaise Vanoise)

Dans le cadre de la modification statutaire de l'APTV, chaque conseil communautaire doit désigner ses délégués. Chaque communauté de communes adhérente élit cinq délégués titulaires et cinq délégués suppléants, puis un délégué titulaire et un délégué suppléant supplémentaires par tranche de 3 000 habitants. Concernant la CCVA cela représente 7 membres titulaires et 7 membres suppléants.

Après appel de candidatures, la liste suivante est proposée au vote :

Membres titulaires	Membres suppléants
André POINTET	Jean-Yves MORIN
Jean-Michel VORGER	Jean-Louis BAZIN
Joseph THOMAS	Jean Francois ROCHAIX
Thierry BRUNIER	Eric COLLIN
Francois JUGAND	Laurent OLEON
Francois DUNAND	Claudine GROS
Jean LAYMOND	Daniel VICHARD

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Demande de dénomination de Groupement de communes touristiques et de classement de la CCVA en Station Classée de Tourisme

Le Président informe l'assemblée que les enjeux d'une telle démarche sont importants pour l'avenir du territoire car elle permet notamment de se prévaloir d'un statut spécifique, gage de qualité offert aux touristes. Il précise que le classement en station de tourisme permet un sur-classement démographique et la possibilité de percevoir une taxe additionnelle aux droits d'enregistrement. En outre ce classement permet également d'asseoir la légitimité d'un Office de Tourisme (OT) sur le territoire. Enfin, le Président précise que ce classement pour un EPCI n'est reconnu que pour les territoires équipés « pour la pratique des sports d'hiver et d'alpinisme » à condition de posséder un OT intercommunal classé en catégorie 1 ainsi que la compétence « Taxe de séjour ».

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

I. Affaire budgétaires

Décision modificative n°4 2017 Budget principal

Gabriel MARTINOT, Vice-Président en charge des finances, présente le projet de décision modificative n° 04 nécessaire pour le budget principal de la communauté de communes. La décision modificative s'établit comme suit :

Section d'investissement			
Imputation	Dépenses	Recettes	Observations
2184-505	500		Médiathèque
204132	-75500		
2051-401	36000		
2051-911	24000		Logiciel Taxe de séjour
2313-506	10000		
2313-924	5 000		Kit évènementiel
TOTAL	0,00	0,00	

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

III. Gestion du personnel

Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

Monsieur le Président propose à l'assemblée délibérante de modifier la délibération relative au RIFSEEP en étendant son application aux corps des adjoints techniques et agents de maîtrise suite à la publication des décrets afférents.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

IV. Affaires foncières

Acquisition de terrains Les Avanchers-Valmorel – VIBERT Murielle

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire la volonté, dans la mesure du possible et lorsque l'opportunité se présente, de régulariser les assiettes foncières des ouvrages de la collectivité. En l'occurrence, l'emprise foncière du réservoir d'eau potable de Quarante-Planes ainsi qu'une parcelle utile à la construction d'une piste agricole, sont propriétés à ce jour de Madame Murielle VIBERT. Il s'agit de la parcelle ZH 19 située lieudit « Le Journal » d'une superficie de 1507 m² et ZE 76 située lieudit « En Malassine » commune des Avanchers-Valmorel, d'une superficie de 80 m². Madame Murielle VIBERT a signé une promesse de vente pour un montant total de 793,50 €.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.